

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. GUICHEBAROU Patrick, Maire. Étaient présents : M. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, DUFFOUR Frédéric, VOYER Armand, BACQUELA Hervé, BRETHERS David, FIOR Anne-Marie, LEFAIX Christian, MATHIEU Patrick.

Absent excusé : DUCOM Joël

La séance a été publique.

Mr DUFFOUR Frédéric a été élu secrétaire.

1- ADOPTION DU PV DU 21 AOUT 2023

Après lecture du PV, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité

2-ZONE D'ACCELERATION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à la production d'énergies renouvelables, permet aux communes de proposer des zones d'accélération pour le développement de la production de ces énergies et permet d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de type photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermique etc.

Une délibération proposant ces zones doit être prise au plus tard le 01/12/2023 en ce sens.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'identifier l'ensemble des toitures du bâti situé sur la commune comme étant susceptible d'accueillir du photovoltaïque et de mettre à disposition en Mairie du 18/12 au 22/12 un registre permettant la concertation du public et la compréhension de ces choix.

Des modifications éventuelles pourront être apportées à l'issue et seront débattues par la suite.

3- NOUVELLE VOIE CANTIRAN

Monsieur le Maire informe que le travail de Mr Bastard Géomètre, concernant la création de la nouvelle voie de Cantiran est maintenant terminé. Le conseil Municipal doit se prononcer sur le choix du Notaire pour pouvoir établir les actes avec les différents propriétaires.

A l'unanimité, le conseil décide de retenir Maître Bounel de Nogaro et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4-CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENTS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le SIISBA souhaite que la commune de Caupenne mette à sa disposition deux agents pour la garderie et les travaux ménagers à l'école maternelle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette mise à disposition, à compter du 01 août 2023 pour une durée d'un an à raison de 26 heures (20 et 6 heures hebdomadaires)

La participation du SIISBA à la rémunération des agents sera versée annuellement.

5- Aide financière sortie classe découverte

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la directrice de l'école de Magnan ainsi que le directeur de l'école de Monlezun d'Armagnac sollicitent la commune pour une aide financière de 300 euros concernant les 12 élèves de Caupenne ayant participé à une classe découverte début juillet 2023. Cette aide est accordée à l'unanimité

6- MODIFICATION DES STATUTS DU SIISBA

Mr le Maire présente au conseil municipal la décision en date du 07 août 2023 du syndicat de modifier les statuts, notamment pour prendre en charge la mutualisation des fluides de toutes les écoles.

En ce qui concerne la demande de la commune de Caupenne, d'équité pour la répartition des charges, le syndicat a maintenu la proratisation à 50% par rapport aux habitants et 50% par rapport au nombre d'élèves. Après en avoir débattu, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la mutualisation des fluides mais déplore que l'équité concernant les charges n'ait pas été retenue.

7- AMORTISSEMENT DU MATERIEL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à l'achat de matériel en début d'année, à savoir un chauffe-eau pour 1055,89 euros et une remorque agricole pour 3360 euros, il convient d'approuver leur amortissement comptable,

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'amortissement du matériel pour un montant total de 4415,89 euros et fixe à un an sa durée.

QUESTIONS DIVERSES

1-RPQS SICTOM

Mr Frédéric Duffour fait un point concernant le fonctionnement du Sictom sur l'année 2022. Il apparaît une volonté permanente de faire diminuer drastiquement le volume des déchets non recyclables ainsi qu'une optimisation des collectes. Les tonnages collectés se stabilisent avec un volume des ordures ménagères qui baisse. Le centre d'enfouissement du Houga fermera courant de l'année 2024 et des solutions de remplacement sont en cours d'études.

2-RPQS SIAEP

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2022. L'eau est de bonne qualité. Tous les bilans réalisés par l'ARS sont conformes aux normes en vigueur. 100 % de conformité microbiologiques et physico-chimiques. Le renforcement avec le SIEBAG de Riscle fonctionne parfaitement. Le contrat de délégation du service public a été reconduit pour 10 ans avec la société Veolia.

3-SIISBA

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion du 13 novembre du syndicat. Plusieurs problèmes de gestion avaient été relevés notamment l'oubli du report du résultat de la section investissement de l'exercice précédent au compte 001.

La participation de la commune est de 2421,60 euros par élève en 2023 contre 2300 euros l'année dernière.

A noter que l'année prochaine, 25 élèves quitteront le regroupement pour partir au collège mais seulement 2 élèves rentreront en maternelle.

Le conseil municipal réaffirme sa volonté de maintenir l'école et souhaite œuvrer à la baisse significative des dépenses notamment par une meilleure organisation.

4-PLU

Suite à la dernière réunion avec Mr Badiane, le Scot de Gascogne ainsi que la DDT, il apparaît la nécessité pour Monsieur le Maire de surseoir à statuer pour les prochaines demandes d'urbanisme et notamment les nouvelles demandes de permis de construire de maisons d'habitation. Cette mesure permettra de différer la prise de décision afin de ne pas compromettre l'exécution du plan local d'urbanisme en cours de réalisation.

5-CIMETIERES

Monsieur le Maire informe que les travaux de relevage des tombes sur nos trois cimetières sont terminés. Cela aura permis de récupérer une centaine d'emplacements. Des travaux de rechargement de terre seront à prévoir.

6-CUISINE D'ETE

Monsieur le Maire présente l'avant-projet graphique de la future cuisine d'été avec l'aménagement paysager dans le prolongement de la salle des associations. Un projet parallèle concernant la couverture de la place devant les ateliers communaux est proposé en photovoltaïque.

Le conseil municipal demande un chiffrage de l'ensemble du projet pour pouvoir déposer un dossier de demande de DETR avant la fin de l'année.

7-CCAS

Les colis cadeaux pour nos aînés ont été commandés et devraient être livrés pour le 8 décembre. C'est au total 104 colis qui seront distribués à partir du 15 décembre. La maison Sempé de Loubédat, la boulangerie pâtisserie Aloïs et Mallory à Nogaro et le Domaine Chevallier à Caupenne avaient été retenus pour composer les colis.

8-FIBRE

Monsieur le Maire informe que le début des travaux pour le déploiement de la fibre internet pour chaque habitation de la commune commencera à partir de début janvier. Le passage des câbles se fera en aérien ou en enterré selon la configuration du réseau existant.

9-SAGE

Monsieur le Préfet du Gers demande un avis sur le projet de création d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) qui s'étendrait sur quatre départements incluant totalement le Gers et les Landes et partiellement les Pyrénées Atlantiques et les Hautes Pyrénées.

Le conseil municipal ne voit pas d'objection à cette démarche.

10-DATES

Monsieur le Maire donne quelques dates à retenir :

Réunion des associations aura lieu le 8 décembre

La distribution des colis pour les plus de 65 ans démarrera le 15 décembre

Les vœux au personnel auront lieu le 5 janvier

Les vœux à la population aura lieu le 7 janvier

Les dates manœuvrées seront à déterminer pour les mois de mars, avril, mai et juin

11-Route de Soucaret

Madame Fior propose de répondre à la lettre de Mr Lassis Jean-Michel reçue dernièrement qui expose la dangerosité de cette route et notamment sa forte fréquentation. Parallèlement une demande pourra être effectuée au niveau du département pour effectuer un comptage journalier du nombre de véhicules empruntant cette voie. Il est rappelé qu'il s'agit de la communauté des communes qui a en charge l'entretien de celle-ci.

12-JOURNAL

Une réunion est fixée par Madame Ortega le lundi 20 novembre à 18 heures pour faire le point sur le journal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



